

## Neuf jeunes dessaisis sur dix récidivent

**C**haque année, une centaine de mineurs francophones de 16 à 18 ans sont renvoyés vers la justice des adultes, après qu'un juge de la jeunesse a estimé qu'il n'avait pas d'autre solution.

Mais le dessaisissement des jeunes est-il une bonne réponse à leur délinquance? Deux chercheuses de la VUB ont examiné tous les dossiers de dessaisissement de 1999 à 2001 des arrondissements d'Anvers, Mons, Bruxelles, Charleroi et Malines, soit 210 jeunes. Les résultats de leur enquête, révélés lundi par "De Standaard", sont sans appel: neuf sur dix récidivent; treize ans plus tard, ils ont en moyenne neuf condamna-

tions à leur actif. Un tiers a déjà passé la moitié de sa vie en prison.

Dans son rapport annuel 2012, centré sur le système de dessaisissement, le Délégué général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, relevait déjà que *"le système pénal vers lequel sont renvoyés les mineurs d'âge est loin de se révéler plus adéquat"*. Loin de garantir des opportunités de réinsertion ou d'amélioration de leur profil général, ce système laisse des jeunes particulièrement démunis, sans formation, sans emploi, sans domicile, mais avec un casier judiciaire... La présente enquête vient corroborer ce navrant constat.

**An.H.**